



<http://www.rp59.fr>

Racines et Patrimoine En Avesnois

Le mot du président

Notre sixième exposition du jeudi de l'Ascension a attiré, comme tous les ans, de nombreux visiteurs.

Le beau temps aidant, les abords de Rousies étaient occupés par les voitures des « bradeux » très tôt le matin.

Il était donc difficile de trouver un stationnement. Merci à tous les membres de l'association qui sont venus malgré les difficultés.



Photo parue dans « La Voix du Nord »

Mercredi soir, l'inauguration de l'exposition s'était clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité.

Tout comme notre week-end portes ouvertes d'Avril, l'exposition a été l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes intéressées par nos travaux d'histoire locale et de généalogie, simples visiteurs sur les traces de leur passé, ou passionnés.



Jean-Pierre BOULEAU et Bernard MARCHAND, lors de l'installation de l'expo

La préparation de ces expositions est un travail très long; j'en profite pour remercier tous ceux qui œuvrent à leurs réalisations.

Alain Delfosse

Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

<http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne »

<http://www.rp59.fr> onglet « actes en ligne »

La table des mariages

<http://www.rp59.fr> onglet « table des mariages »

La liste des communes numérisées

<http://www.rp59.fr> onglet « numérisation »

Dans ce numéro :

Le mot du président	1
Les outils	1
Les mariages cantonaux	2
Une triste délocalisation	3
Alliance Riche-Potvin	4
François Joseph Boussus	6
Les registres paroissiaux	8
Un peintre Maubeugeois: Robert Bataille	9
Le bois de Falise	10
Actes curieux	11
Mort pour la France	12
Le maquis des Manises	12
Une singulière redevance	14
Les Provinces du Nord	16

Les mariages cantonaux

La loi du 13 fructidor an VI (jeudi 30 août 1798) décréta que les mariages devaient être célébrés au chef-lieu de district (transformé en chef-lieu de canton), et seulement les décadis. (Les mois sont de 30 jours divisés en 3 fois 10 jours, le dernier de ces 10 jours est similaire au dimanche). Les articles 9 et 13 de la loi du 18 pluviôse an VIII (vendredi 7 février 1800) rétablirent la célébration dans les communes. Cette particularité dura donc, compte tenu des retards possibles à l'application, du 22 septembre 1798 (1^{er} vendémiaire an VII) au 26 juillet 1800 (7 thermidor an VIII).

Il faut donc chercher les actes dans les registres des chefs lieux de canton.

Liste des chefs lieux de cantons en 1798:

Avesnes

Avesnelles
Avesnes
Bas Lieu
Haut Lieu
Boulogne
Felleries
Flaumont Waudrechies
Ramousies
Sains du Nord
Saint Hilaire
Sémeries

Barbençon

Barbençon
Boussu les Walcourt
Erpion
Renlies
Vergnies

Bavai

Amfroipret
Audignies
Bavai
Bellignies
Bermeries
Betrechies
Bréaugies
Buvignies
Gussignies
Hon Hergies
Houdain
La Flamengrie
Louvignies Bavai
Mecquignies
Obies
St Waast
Taisnières sur Hon

Etroeungt

Etroeungt
Floyon
La Rouillies
Rainsars
Wignehies

Feignies

Assevent
Bersillies
Bettignies
Boussois
elesmes
Feignies
Gognies Chaussée
La Longueville
La Salmagne
Lameries
Mairieux
Neuf mesnil
Vieux Reng
Villers Sire Nicole

Landrecies

Bousies
Croix Caluyau
Englefontaine
Fontaine au Bois
Hecq
Landrecies
Neuville
Poix (Poix du Nord)
Preux au Bois
Robersart
Salesches
Vendegies au Bois

Le Quesnoy

Beaudignies
Bry
Eth
Frasnoy
Guissignies
Gommegnies
Jenlain
Jolimetz
Le Quesnoy
Louvignies Quesnoy
Maresches
Orsinval
Potelle
Preux au Sart
Raucourt
Ruesnes
Sepmeries
Villereau
Villers Pol
Wargnies le Grand
Wargnies le Petit

Dourlers

Aulnoye
Aymeries
Bachant
Beugnies
Dompierre
Dourlers
Eclaibes
Ecuelin
Floursies
Limont Fontaine
Monceau St Waast
St Aubin
St Rémy Chaussée
Semousies

Beaurepaire

Cartignies
Favril
Les Fayts
Prisches
Solre le Château
Aibes
Beaurieux
Bérelles
Bousignies sur Roc
Choisies
Clerfayts
Cousolre
Diméchaux
Dimont
Eccles
Epinoy
Hestrud
Les Fontaines
Liessies
Offies
Sars Poteries
Solre le Château
Solrignes

Trélon

Anor
Baives
Eppe Sauvage
Fourmies
Glageon
Moustier
Ohain
Trélon
Walleres
Willies

Berlaimont

Berlaimont
Boussières
Hargnies
Locquignol
Pont sur Sambre
Sassegnies
Vieux Mesnil

Maroilles

Leval
Marbaix
Maroilles
Noyelle sur Sambre
Taisnières en Thiérache

Maubeuge

Beaufort
Cerfontaine
Colleret
Damousies
Ferrière la Grande
Férière la Petite
Hautmont
Jeumont
Louvroil
Marpent
Obrechies
Ostergnies
Quiévelon
Recquignies
Rocq
Rousies
St Rémy Mal Bati
Wattignies

Une triste délocalisation

Augustin Joseph DELBOUVE est né à Maubeuge en 1797. Il se marie en 1822 à Maubeuge avec Catherine SOUMILLON, originaire de Rousies. Ils vont avoir deux enfants, César Joseph né en 1823 et Augustin Joseph né en 1826, nés tous deux à Maubeuge,

Augustin est armurier et travaille à la Manufacture d'Armes de Maubeuge.

Mais déjà une délocalisation (sans doute une des premières...) est en marche : les technocrates de l'époque s'aperçoivent que les usines d'armement sont situées près des frontières nord-est, à Maubeuge, Klingenthal et Mutzig, c'est à dire près des pays qui sont nos ennemis habituels. En 1816, après les revers des armées napoléoniennes, l'administration royale décide le repli de ces trois usines. La manufacture d'armes de Chatellerault (Vienne) ouvre vers 1828.

Augustin subit la délocalisation et déménage avec sa femme et ses deux enfants ; ils s'installent à Naintré, tout près de Chatellerault, dans un quartier où habitent aussi d'autres armuriers. La vie semble s'écouler heureusement, et le 12 juin 1838, douze ans après la naissance de leur deuxième fils, Catherine met au monde un garçon, Olivier Louis.

Mais la vie d'Augustin bascule dans le drame : Catherine décède le 14 juillet 1838, un mois après l'accouchement. Un mois plus tard, le 20 août 1838, c'est Augustin Joseph, le deuxième fils, qui meurt à l'âge de 12 ans.

Augustin garde avec lui César, son aîné âgé de 16 ans, et confie le nourrisson à la garde du foyer d'Hippolyte CHARLES, un collègue armurier de 32 ans. Mais le petit Olivier va mourir un an plus tard, le 29 novembre 1839.

En moins d'un an et demi, Augustin a perdu son épouse et deux de ses trois enfants. On comprend que dès lors il n'a de cesse que de quitter Chatellerault. Or, déjà à cette époque, certains corps de métiers bénéficient de privilèges ; il en est ainsi des ouvriers des Manufactures Royales qui peuvent prendre leur retraite très tôt (1). Augustin, bien sûr, va en profiter : il sera pensionné le 22 novembre 1843 après 30 ans et 7 mois de service et part avec une pension de 309 F (soit environ 750€).

Il a 46 ans et revient s'installer à Maubeuge. On perd sa trace quelques années, mais la dernière partie de sa vie sera plus heureuse : le 24 novembre 1852, à 55 ans, il épouse Léonie ROULIE à Ferrière la Grande, où il va s'installer.

Son fils aîné César, militaire, finit par se marier à 45 ans à La Fère (Aisne) et lui donner une petite fille, Clémence Victorine qui naît à La Fère le 21 juillet 1868.

Augustin décèdera à Ferrière la Grande le 22 mai 1882, à l'âge de 85 ans.

(1) ils étaient exemptés d'impôts et bénéficiaient d'une pension, comme les militaires. Cette pension était acquise après 30 ans de service effectué après l'âge de 16 ans.

JLD

Journal de Paris du vendredi 1 janvier 1790

Les propriétaires de la manufacture d'armes, établie à Maubeuge en Hainaut, ont, à Paris, des modèles de fusils, mousquetaires, et pistolets militaires, de plusieurs espèces et à différents prix.

Il y a des fusils légers d'officiers et de cadets, de quatre modèles différents; l'un est à baïonnette à pompe, un autre peut servir à la chasse, le canon étant du calibre de chasse, on peut substituer une baguette de baleine à la baguette de fer: ce fusil est d'ailleurs équipé comme tous les fusils militaires, et très légers.

Il y a des fusils de soldats, du prix de 9 livres jusqu'à 30 livres, pris en manufacture.

Tous les fusils sont garnis de baïonnettes, et il n'y a que les communs qui n'ont pas de tire-bourre.

La manufacture de Maubeuge, au surplus, est en état d'exécuter et de fournir toutes les armes qu'on lui demandera, et conformément aux modèles qu'on voudra lui donner ou indiquer, tant des provinces que de la capitale.

Les armateurs y trouveront des armes de traite et autres pour le commerce maritime.

Les personnes qui désireront voir ces échantillons voudront bien s'adresser, rue de Bondy, numéro 25, aux correspondants de la manufacture, qui les feront conduire au dépôt desdits échantillons, et donneront tous les éclaircissements que l'on désirera.

Alliance des Riche et des Potvin à Jeumont

Lorsque Nicolas Riche, censier né à Mairieux en 1657, assiste aux obsèques de son père Charles décédé le 26 novembre 1690, il est loin de se douter que l'épouse de son arrière arrière petit fils Antoine Joseph donnera naissance à sept enfants dont Symphorose (photo ci jointe) dite « maman Porose ».

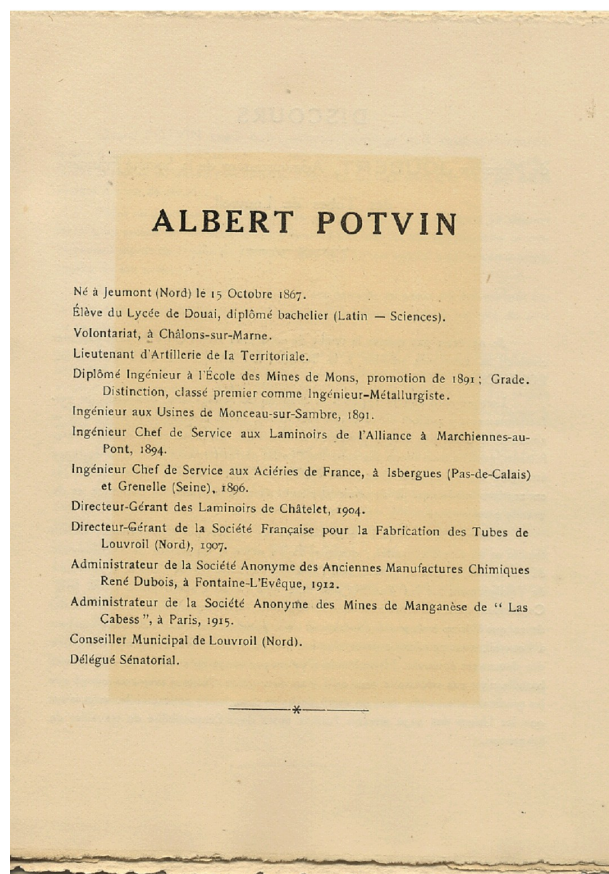
Cette dernière contribuera à l'union des familles Riche et Potvin en épousant Justin, fils d'Henri instituteur à Solrinnes et lui même descendant des Hennuyers manouvriers de st-Aubin rattaché à la France par le traité de Nimègue en 1678.

L'un des frères de Symphorose, Albert Riche, fut donateur de sa fortune à la mairie de Jeumont, sa ville de naissance en 1852. le leg fut officiellement autorisé par une ordonnance du président de la république française le 15 novembre 1921.

Le projet qui s'ensuivit comportait entre autre la création de l'hôpital hospice devenu aujourd'hui l'hôpital Albert Schweitzer.

De son côté Justin Potvin hérita de la brasserie « La fraternelle » de Jeumont et succéda à son beau-père à la Direction.

Leur fils Albert (1867-1917), lieutenant d'artillerie de la Territoriale (photo jointe), devint directeur de la société française de fabrication des tubes de Louvroil en 1907.

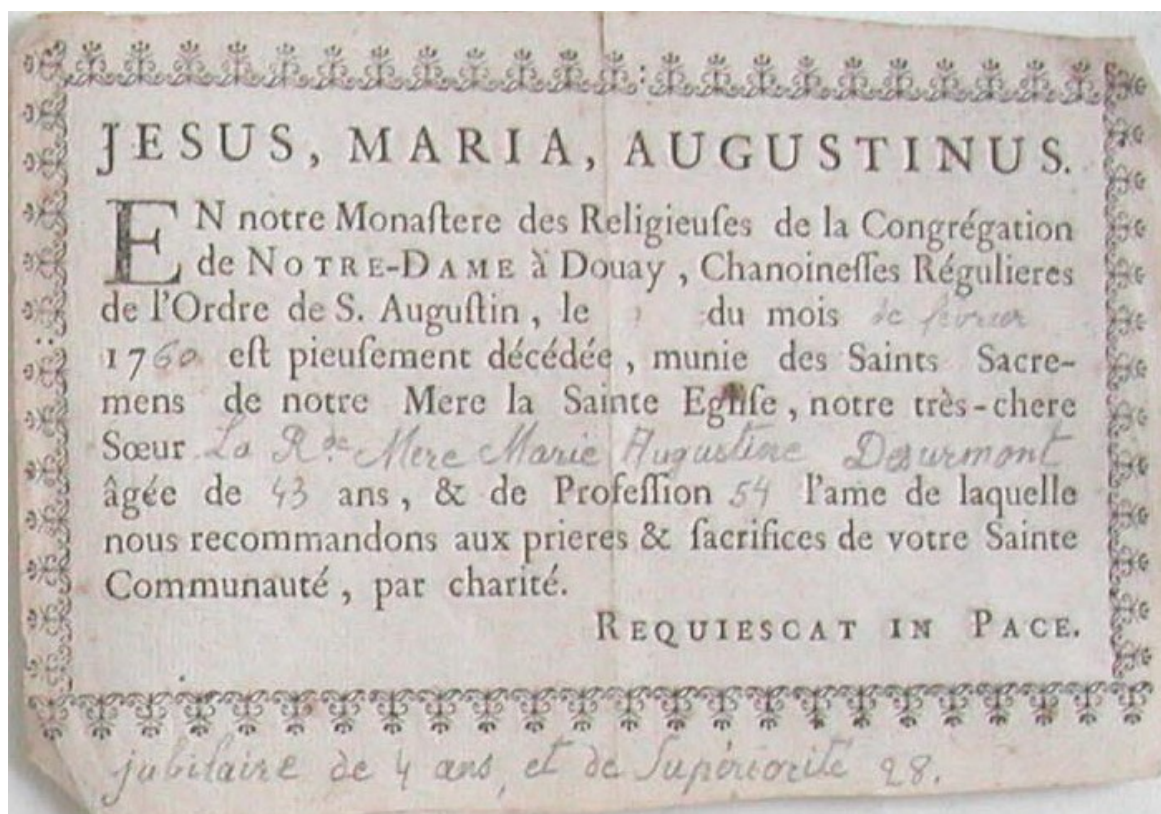


Il décéda en 1917 sur la route de Paris dans la voiture figurant sur la photo ci-dessous



FP

CURIOSITE



Insertion dans le registre de Ferrière la Petite, année 1826

François Joseph BOUSSUS

Conduite d'une carrière professionnelle

Né le 22 mai 1830 à Guise se dit fils d'ouvrier lors de ses campagnes électorales en fait il est fils de François Joseph serrurier et mécanicien à Guise et de Jeanne Victoire BEAURIN. Il est déclaré à l'état civil sous le nom de BOSSUS.

A 20 ans il est diplômé des Arts et Métiers de l'école de Chalons en 1850 sortis parmi les premiers, débute ajusteur à Reims dans une maison de construction de matériel de filature puis dirige à Neuflize 08 un petit établissement de peignage. En 1851, contremaître de peignage à Fourmies il arrive chez Foucamprez peut être attiré dans la région par la réussite des Legrand.

Il rachète son service militaire et se marie le 07/11/1853 à Fourmies avec Aglaé Elisa DEMANET, le milieu de l'épouse lui facilite et apporte des relations d'affaires. De cette union naît une fille Anna Elisa qui se mariera en 1878 avec Paul Théophile LEGROS autre industriel dont l'habitation à Wignehies est devenue la maison de retraite actuelle.

En 1855 à 25 ans il s'associe à Wignehies avec Ernest DEMORGNY (maire à l'époque) et avec Auguste CARLIER pour construire un peignage et une filature rue de Fourmies qui emploie environ 50 personnes. 1 an après la société est dissoute Auguste CARLIER et François BOUSSUS cèdent leurs parts à Valéry et Ernest BONNECHERE et achètent un terrain rue de Rocquigny pour y construire encore un peignage et une filature.

Le 05/10/1858 son épouse âgée de 23 ans décède à Fourmies.

En 1865 François BOUSSUS cesse sa collaboration avec Auguste CARLIER. En 10 ans il dispose de créances suffisantes pour créer sa propre société de peignage de laine et de filature.

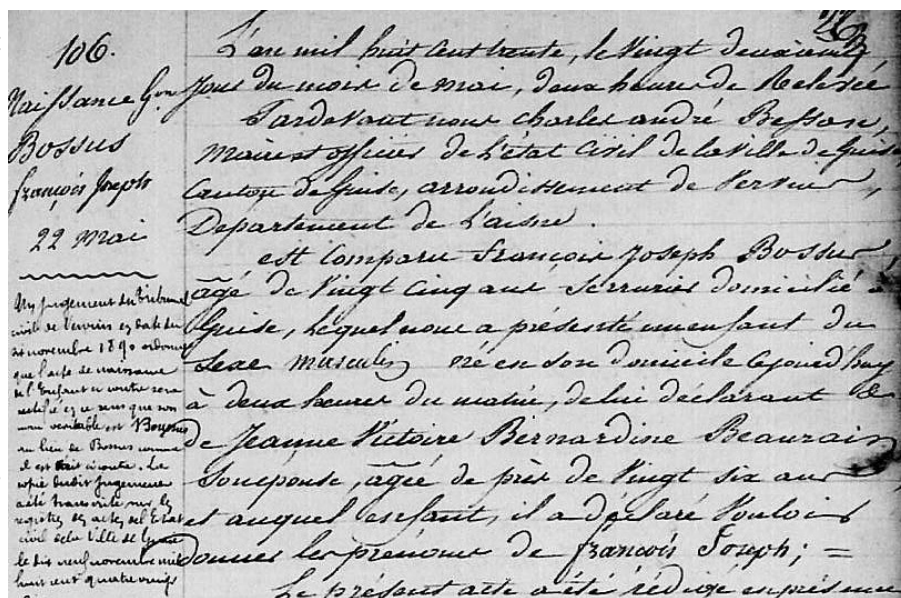
Le 05/12/1866 il se remarie avec Blanche Emilie BONNECHERE fille de Valéry son associé. Il a 36 ans et elle 18 ans. De cette union naîtront 6 enfants dont un décède en bas âge.

A une date non précisée il construit près de son usine une habitation que l'on a appelé le château BOUSSUS et qui tombant en ruine fut démoli vers 1950

On note que Emile WITTIER, son neveu, épouse aussi une fille de Valéry BONNECHERE. Ces unions concentrent sur une famille une puissance économique et financière importante. Emile WITTIER se fait construire une habitation près des usines en 1876 devenue depuis la mairie de Wignehies.

En 1871 il crée à Wignehies une usine de tissage et installe des nouveaux métiers automatiques de type « Sealfactings »

En 1878 se dote de maisons d'achat de laine et de vente servant à l'écoulement de sa production à Paris et à Roubaix. La boucle est bouclée avec achat de laine, peignage, filature, tissage et vente des produits finis. A l'âge de 48 ans il est à l'apogée de sa carrière professionnelle





Sur un plan politique il est conseiller municipal en 1860, en 1870 il est devenu Républicain, conseiller général du canton de Trélon en 1880. En 1877 il prend part aux élections législatives du député Avesnois Ernest Guillemain. Il est fait chevalier de la légion d'honneur le 20/10/1878 par le ministre de l'agriculture et du commerce. Il se présente aux législatives de 1885 et y échoue battu par les conservateurs.

On le dit franc maçon, ce qui n'empêche pas son épouse de participer ultérieurement au financement de l'autel principal de l'église de Wignehies.

Parmi ses autres occupations on le trouve en 1869 capitaine des pompiers, en 1870 il crée à Fourmies une petite fonderie de fonte et de cuivre, en 1871 il est actionnaire dans l'achat d'une verrerie à Anor, il est un des fondateurs de l'institut de commerce de Paris, membre de la chambre de commerce d'Avesnes, possède des parts dans une société d'Assurances à Fourmies. Il intervient en 1873 dans la construction des écoles de Wignehies, mais ne finance pas.

En 1884, âgé de 54 ans il achète à Beugnies une propriété de 244 hectares qui sera morcelée en 4 fermes et rénove l'habitation pour en faire une habitation bourgeoise, fait creuser des étangs, aménage un petit parc. Les travaux d'aménagement durent 4 années. Il y fait un certain nombre de séjours, participe de moins en moins aux affaires mais reçoit du monde dans cette autre propriété. On l'appelle le Baron de Beugnies.

Après les événements de 1891 à Fourmies, le malaise dans le milieu ouvrier de Wignehies éclate et dans les usines BOUSSUS et LEGROS la grève est déclarée, François BOUSSUS fait front, ne plie pas et il pratique le licenciement à grande échelle. Il semble qu'on ne lui en tient pas rigueur.

En 1894 à l'âge de 64 ans il est fait officier de la Légion d'honneur et malade se retire définitivement avec son épouse à Beugnies pour y décéder le 23 août 1899. Cette propriété se situe en sortie de village, coté gauche dans la direction d'Avesnes au bout d'une allée bordée de marronniers.

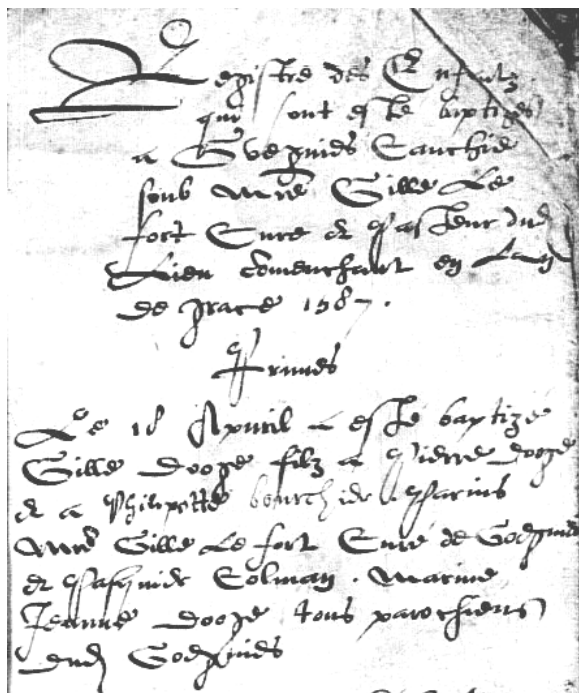
On peut tout de même dire que cet homme au cours de sa vie a fait vivre plusieurs milliers de personnes. Il est inhumé à Wignehies. Sa tombe est peut être la plus imposante du cimetière.

L'estimation de sa fortune et le devenir de ses usines n'est pas abordé dans cet article

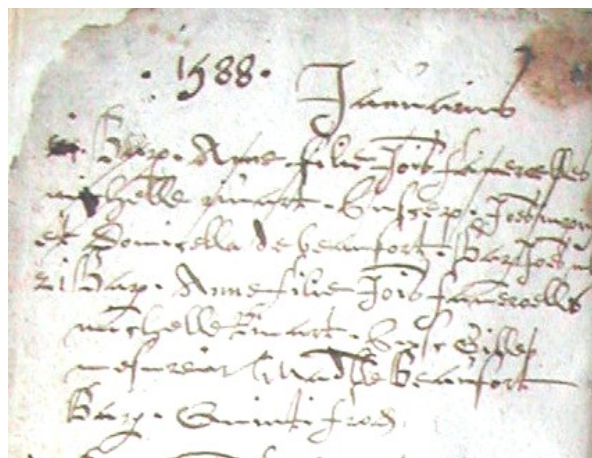
Les registres paroissiaux

Les plus vieux registres de l'Avesnois numérisés datent du 16e siècle. Ce sont des registres de baptêmes des quatre communes suivantes:

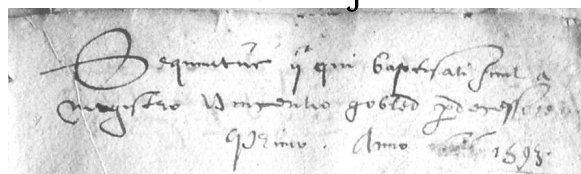
Gognies Chaussée (1587), Maubeuge (1588), Liessies (1593), et Louvignies Bavay (1598)



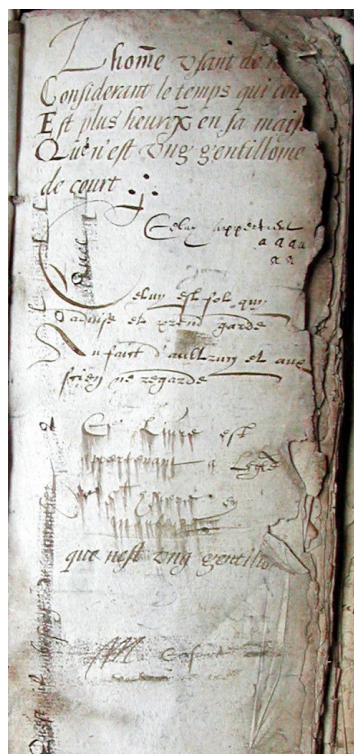
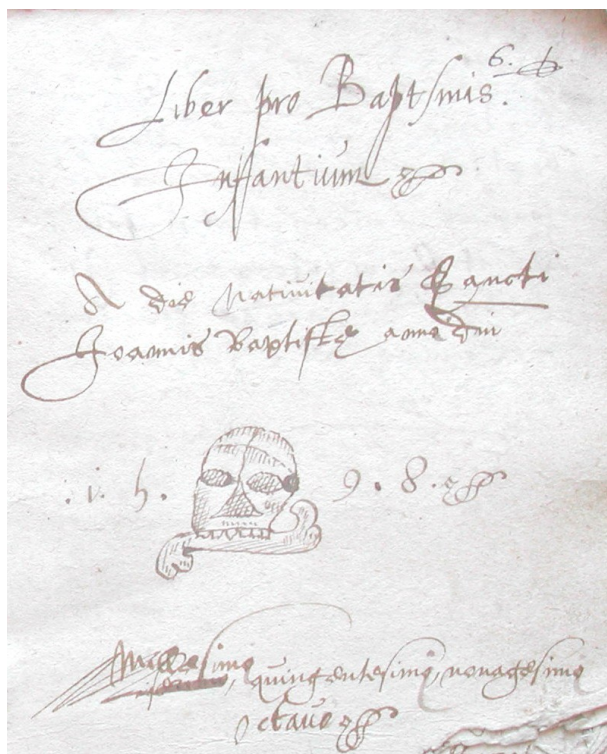
Gognies Chaussée



Maubeuge



Liessies



Ces trois reproductions ne sont pas des actes de baptêmes, mais les pages de garde des registres de Louvignies-Bavay et de Maubeuge.

A gauche: Livre pour les baptêmes des enfants, à partir du jour de la naissance de saint Jean Baptiste [24 juin] de l'an de grâce 1.5.9.8. mille cinq cent quatre vingt dix huit

Un peintre Maubeugeois: Robert BATAILLE

Robert Henry BATAILLE est né le 27 avril 1898 à Maubeuge, fils d'Antoine Philippe BATAILLE, professeur, maire de Maubeuge de 1919 à 1925, et de Marie Hélène MARSYLLE. Peintre et chansonnier, il écrit aussi des poèmes.

Voici une description faite début du vingtième siècle:

« Qui ne connaît à Maubeuge Robert BATAILLE? Vieux nom de la cité de Mabuse à son père fut longtemps magistrat.

Sa haute silhouette, sa lavallière, son grand chapeau d'artiste, ses longs cheveux que le temps blanchit, son allure, sa vie un peu bohème et son esprit caustique que chacun connaît, en font un gaillard sympathique.

Peintre du vieux Maubeuge, peintre des fleurs, mais surtout paysagiste, ses toiles (dont quelques unes sont réputées et fort connues à la ronde), sont l'expression de la vérité.

Robert BATAILLE est ennemi du cubisme ou autres fariboles picturales, très en honneur à notre époque. Mais "le grand BATAILLE" a un autre violon d'Ingre: il a écrit plusieurs poèmes délicats, des pièces patoisantes ».

Il habite Maubeuge, puis faubourg Sainte Aldegonde à Rousies, près du champ de tir. Un ancien roséen raconte la peur qu'il inspirait aux enfants empruntant l'ancien chemin de Rousies à Maubeuge, longeant sa demeure, avec sa grande silhouette et son chapeau.

Marié le 27/09/1938 à Rousies avec Suzane RICHE, il décède le 25/12/1958. Il laisse de nombreuses toiles.



Le bois de Falise

Est-il sur le territoire de Rousies ou Maubeuge?

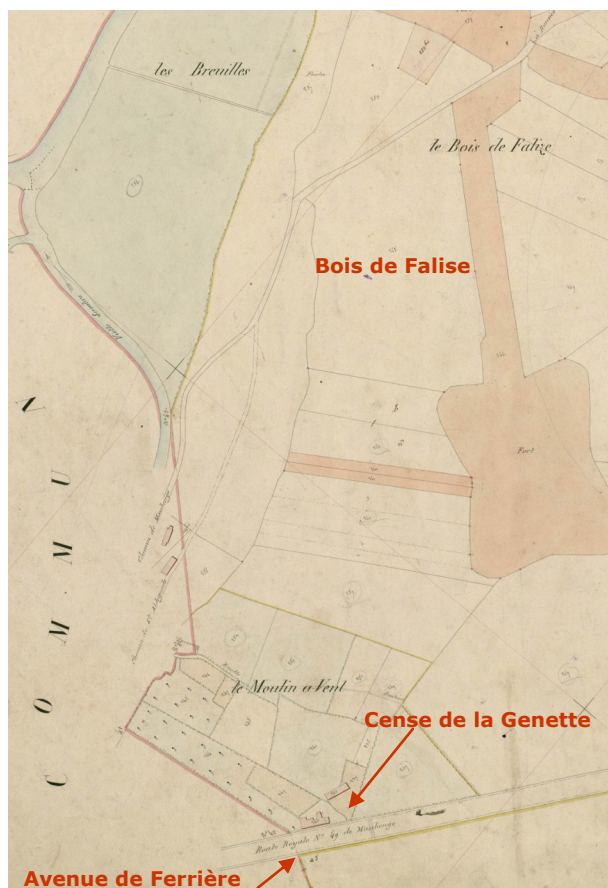
Les mayeur et échevins de Rousies affirment que la grande pièce de terre labourable dite "le bois de Falise", converti en terres labourables, appartient à leur territoire.

En effet, le cartulaire du 24 juillet 1608 indique que « la limite va d'une borne étant contre le chemin allant de Maubeuge à Rousies, près de la cense de la Genette, et que de cette borne, elle vient traverser les champs et va à droite ligne de la tour en bas de la porte de la croix de la ville de Maubeuge au bois de la falise appartenant aux Dames, retournant par après du loin du bois jusqu'à la rivière de Sambre».

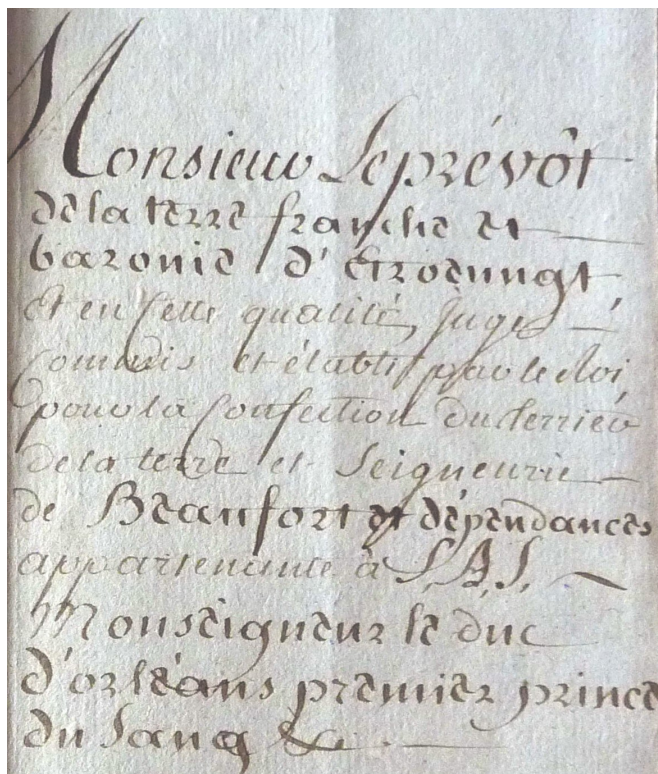
Le magistrat de Maubeuge affirme le contraire, mettant en avant la déclaration du Roi du 16/10/1703, indiquant que le cartulaire de Rousies de 1608 n'a pas été signé par le magistrat de Maubeuge, mais par deux représentants.

En 1764, L'intendant du Hainaut ordonne que les maisons de Nicolas CARDINAL et Jean STOUPIE, terres et héritages, seraient sur le territoire de Rousies.

Martin JULIEN, Philippe BERTEAU et les filles THIRY sont dans le même cas. Etant inscrits sur le rôle des deux communes, « ils ne paieront la capitation et autres impositions qu'à Rousies, et y feront les corvées ».



Plan cadastral de Rousies—1844



Archives communales de Maubeuge

Nouvelles réclamations en 1775, faites par Jean Joseph DESRUELLES, ouvrier à la manufacture de Maubeuge. Payant ses impositions à Rousies, Maubeuge lui réclame les arriérés, étant inscrit sur les rôles de Maubeuge depuis 1747. L'intendant du Hainaut décide que « le suppliant continuera de payer ses impositions à Maubeuge jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué ».

Le conflit est arbitré en 1786. Me Louis Michel DUMÉE, avocat au parlement, prévôt de la terre et baronnie d'Etrœungt, est établi par le Roi à la confection du terrier de la terre et seigneurie de Beaufort et de ses dépendances (dont Rousies), appartenant à sa Seigneurie le duc Louis Philippe D'Orléans, premier prince de sang. Les limites du cartulaire de 1608 sont conservées.

Acte curieux à Fesmy le Sart

D'ande grace dix sept cens vingt sept le quinze
 du mois de novembre fut baptisé Marie Magdeleine
 Quenez ceane née hier sur la onze d'anne fille
 Legitime d'antoine quenz qui fut prie pour anoir
 porcé du sel blanc et de l'eau dans la prison
 demeurant auone la prise a vervain et de Marie
 Magdeleine Alilio demeurant a vervain qui accoucha
 dans cette parisse en passant et s'en retournant
 a vervain: parin Louis Berlaime. Maraimé
 Marie Magdeleine kalar tous deux de cette
 parisse. Louis Berlaime Marie Magdeleine Alilio
 N. J. Robin curé du Sart

Actes curieux. A Colletet, un habitant enterré de nuit pour cause d'infection. A Felleries, dans le registre de l'année 1834, l'officier d'EC se pose des questions 63 ans plus tard, et à Ferrière la Grande, 1er registre, sur une page entre les décès et les mariages, le fils du clerc écrit son nom, et le père lui donne une leçon de français.

L'an mil sept cens quatre vingt huit Le
 vingt deux mai a été inhumé au cimetière du pœul
 d'inflection vers les neuf heures du soir Jean Baptiste
 Julien laboureur age de vingt huit ans decede le jour
 précédent vers les dix heures du soir époux legitime
 de Catherine Poussière de cette parisse ont assisté
 la sépulture Jean Joseph Poussière clerc de cette
 parisse et Pierre Joseph Poussière tailleur jeune
 de cette parisse qui ont signé avec nous
 N. J. Poussière
 N. J. Poussière

Les enfants de Wautier Flament sont
 tous inscrits sous le nom de Vasseur
 Pourquoi? ... Il est à présumer que
 Wautier fils naturel, a été reconnu par
 un Vasseur ... que mention de contact
 de reconnaissance n'a pas été faite en
 regard de son acte de naissance.
 Fait assez bizarre, il faudrait
 faire des recherches à Obrechies
 Felleries 31 X^e 1907
 Vasseur

1804 L. Neuville
 âgé de 18
 ans
 il craint une
 réprimande pour
 avoir écrit son
 nom sur cette page
 Si on venait
 le voir
 il n'est pas en peine
 il sera caché
 réprimande, Substantif
 féminin
 une fois (réprimande) réprimande
 Correction faite
 Avec courtoisie
 Navi. V. A.
 Verbe actif
 Henri J. Neuville
 Joseph Neuville
 1804
 en 1904 il aura 100 ans
 que cela est fait
 cela, pronom démonstratif

Julien BERNARD



résistant mort pour la France



BERNARD Julien, né le 18 août 1920 à Dizy-Magenta (Marne) ; il est fils de Alphonse BERNARD (né à Château Porcien) et de Elise Renaudin (née à St Fermeux), Ardennes .

La famille arrive à Rousies en 1936. Au début de la guerre, les parents habitaient rue de Maubeuge, à Rousies, en face de l'école des filles. Le père travaille chez Défossez.

Il s'engage pour la durée de la guerre, puis revient à Rethel.

Pour éviter le STO, il part aux Masures, puis prend le maquis des **Manises**.

Il sera fusillé le 13 juin 1944, avec 105 compagnons. Il avait 23 ans. Il est enterré à Rethel.

Une place de Rousies et une rue de Rethel portent son nom.



Le maquis des Manises

Il était situé sur les hauteurs de Revin, près du petit ruisseau des Manises, qui borde le maquis, sur le plateau du « Malgré-Tout ».

En juin 1944, dans le cadre de la mission " Citronnelle ", Jacques PARIS DE BOLLARDIÈRE alias "Prisme ", est parachuté près de Mourmelon, dans la Marne, avec son radio et un officier américain. Il est chargé de rejoindre et de prendre le commandement du maquis des Manises, constitué d'environ 300 hommes rassemblés sur les hauteurs de Revin dans les Ardennes.

Le lundi 12 juin 1944 la ville de Revin est isolée, pendant que la Gestapo fait de nombreuses arrestations et soumet les habitants à de rigoureuses interrogatoires, pour savoir où se cachent les résistants. Les forces allemandes étaient constituées par le 36e Régiment de la Panzerdivision sous le commandement du colonel GRABOWSKY, accompagnés de membres de la Gestapo.

Dans l'après-midi, deux membres du maquis repérèrent les Allemands et donnèrent l'alerte. L'attaque avait débuté dans l'angle sud-ouest du camp. Pour beaucoup, c'était le baptême du feu.

Le colonel Prisme, se rendant compte de l'encerclement du camp, donne, à 23 heures, le signal du repli. Malheureusement, un grand nombre d'entre eux, mal encadrés, s'égarent, et sont faits prisonniers. Ils sont regroupés dans le jardin de la famille Deschamps, aux Vieux-Moulins d'Hargnies, immobilisés, les mains derrière le dos, face contre terre.

Témoignage d'un membre de la famille DESCHAMPS : « ils se ruèrent sur eux et les frappèrent à coups redoublés avec de gros bâtons et les crosses de fusil. Sous le choc, plusieurs crosses se brisèrent sur le corps de ces malheureux qui poussaient des hurlements de douleur. Puis arriva un officier allemand qui fit placer ses soldats sur deux haies et fit défiler les prisonniers devant eux. Chaque soldat allemand -il y en avait cinquante- était armé d'un gourdin, avec lequel il frappait sur les prisonniers au fur et à mesure qu'ils passaient devant lui. »

Dans son Journal de guerre, Marguerite FONTAINE apporte ce témoignage : « Vers neuf heures du matin (le 13 juin) étaient arrivés plusieurs officiers et le martyr avait commencé. Les mains liées derrière le dos avec des ficelles de parachute ou des fils de fer qui coupaient les chairs, les malheureux avaient reçu l'ordre de se coucher à plat, le visage contre la terre humide. Celui qui tentait de relever la tête pour respirer recevait un coup de crosse ou de baguette. Les officiers avaient fait subir à quelques-uns des interrogatoires serrés, et cruels. Dans la clairière du Père-des-Chênes, ils ont été encore couchés dans la même position humiliante et insupportable. Un d'entre eux a été transporté sur le capot d'une voiture, les mains liées, trois S.S. ont battu un blessé qui leur tenait tête, mais tout de même un soldat a menacé les brutes de sa mitraillette. »

Les maquisards capturés furent fusillés par groupes de cinq, mitraillés de plusieurs balles dans le dos. Leurs corps furent déposés dans 19 charniers creusés à la hâte par eux.

Les trois-quarts d'entre eux n'avaient pas 25 ans, le plus jeune n'en avait que 16.

Le 19 juin, le Procureur de la République et le préfet étaient informés et le 20 juin les gendarmes firent un rapport à la Feldkommandantur de Charleville afin d'exhumer les corps. Mais le 21 juin 1943, les Allemands récupérèrent à la hâte les dépouilles et les transférèrent en camion dans un autre charnier, au lieu-dit le « Ravin de l'Ours » au-dessus du hameau de Linchamps. Quelques jours plus tard, les corps furent de nouveau découverts et amenés dans une clairière à la « ferme du Malgré-Tout ».

L'enterrement définitif des victimes eut lieu au cimetière de Revin, après la libération, le 8 octobre 1944.



Le calvaire des Manises, monument de Paul Brunet, érigé en 1967

UNE SINGULIERE REDEVANCE

D'après: Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes, 1897.

Le régime féodal a donné naissance à une infinité de redevances, de prestations, de devoirs de toute sorte, plus ou moins onéreux, quelquefois singuliers et bizarres, établis, soit selon des arrangements convenus à l'amiable entre les parties, soit arbitrairement par les seigneurs.

Ces charges, qui avaient ordinairement pour origine des concessions de biens ou de droits quelconques, étaient annuelles et arrivaient à échéance presque toutes à la Saint-Jean ou à la Saint-Rémi. En général, elles se traduisaient en de simples dettes en argent ou en nature. Parfois, pourtant, elles se compliquaient de services personnels, d'hommages, d'actes de soumission ou de sujétion.

Il en va ainsi de la redevance due pour l'abandon fait autrefois, par le couvent d'Hautmont, en faveur des habitants de Maubeuge, du droit de champiage sur le terroir de la « Haute Louvroille ».

Le massard ou le magistrat de Maubeuge se rendait à Louvroil, montait, la bourse à la main, sur un cheval de pierre qui se trouvait à quelques pas de la porte de la mairie, et c'était dans cette position qu'il présentait, aux délégués des moines, la bourse et la monnaie.

Le plus ancien litre de ce dépôt faisant mention de la cérémonie en question est le compte de la ville de Maubeuge pour 1539. On y voit figurer une dépense de 20 sols payée à « MM. les échevins pour leur salaire et droit d'avoir été à Louvroil, offrir or, argent, comme de coutume ».

Après l'incorporation de Maubeuge et de sa prévôté au royaume de France, en exécution du traité de Nimègue (1678), le magistrat de Maubeuge, révolté du rôle ridicule qu'il avait à remplir, chaque année, pour donner satisfaction à la vanité de ceux mêmes qui, par état, devaient l'exemple de la plus profonde humiliation, résolut de s'en affranchir à tout prix.

Il n'alla pas au rendez-vous de la Saint-Jean-Baptiste 1682. Grand fut le désappointement des députés du couvent, qui, fatigués d'attendre, se retirèrent en maugréant. On comprend que l'abbé et les religieux songèrent aussitôt à tirer vengeance de l'affront.

Par une requête qu'ils adressèrent à M. de Monteville, prévôt et juge royal de Maubeuge, le 7 juillet suivant, ils demandèrent que le magistrat de celle ville fût obligé de leur rendre l'hommage dû, selon la coutume, sous peine d'être déchu du droit de champiage dont il était le prix.

Le prévôt, adoptant les raisons des demandeurs, interdit le champiage. L'interdiction prononcée fut levée, à la condition que l'hommage serait rendu à l'avenir comme par le passé. Placé dans l'alternative ou de perdre de beaux avantages ou de se soumettre, le magistrat de Maubeuge adopta ce dernier parti, cédant ainsi à la nécessité et comptant sur de meilleurs jours : de la sorte, tout se trouva rétabli comme avant.

Dès lors, les comptes n'indiquent plus, comme autrefois, une allocation de quelques livres au profil des échevins ; mais d'un dîner où assistaient, à leur retour de Louvroil, le 24 juin, tous les membres du magistrat, avec le greffier, le massard et d'autres préposés.

Ce repas, qui avait lieu à la censé de la Genette, qui était située sur la route de Maubeuge à Philippeville, à 2 ou 300 mètres de la ville, finit bientôt par devenir très-confortable.

Il résulte des pièces comptables conservées que ce dîner coûta :

1760	1761	1762	1763	1764	1765
14L 6S	22L 6S	23L 9S	44L 3S	54L 15S	67L 2S

On voit, que tout en allant, les édiles maubeugeois prenait goût à la chose.

En définitive, la réunion de la St.-Jean était devenue une véritable fête pour la famille administrative. Au dîner succédait quelques amusements, où le jeu de cartes n'était pas oublié :

Depuis le xvi^e siècle, tout avait progressé. Ainsi le magistrat, au lieu d'aller à pied à Louvroil, comme cela se pratiquait, paraît-il, dans le principe, s'y fit conduire en voiture de luxe en 1765 et en 1766. On paya six livres de France pour le loyer du carrosse qui fut employé en cette dernière année.

Suite et fin : le 23 juin 1769, le corps municipal de Maubeuge voulut une nouvelle fois s'exonérer de l'acte de soumission de Louvroil.

Le prévôt rendit, le 2 mai 1770, une sentence qui débouta les religieux de leurs prétentions. Ils firent appel de la sentence devant le parlement de Flandre, et parvinrent à la faire infirmer par un arrêt du 14 novembre suivant. A son tour, le magistrat de Maubeuge fit appel contre cet arrêt, au Conseil d'Etat du Roi, qui, par un arrêt définitif du 13 avril 1773, ordonna que la sentence du premier juge fût exécutée selon. Ainsi fut supprimée, après une longue suite de vicissitude, cette singulière cérémonie qui faisait l'ambition et la gloire des moines d'Hautmont, et qu'on appelait tantôt redevance, tantôt présentation ou hommage, faute de savoir mieux la définir, la caractériser.

Détail du dîner des membres du magistrat de Maubeuge, réunis à la cense de la Genette, le jour de la St-Jean-Baptiste, 24 juin 1765, à leur retour de Louvroil, ainsi que les dépenses faites à l'occasion de ce repas.

	Livres	sols	deniers
Pain	1	19	0
Biscuits		10	
Echaudés		6	
Un bouilli de bœuf, un gigot de mouton, une langue de bœuf, du veau	5	6	
Une poule		8	
Un dindon	1	7	
2 canards		16	
2 couples de poulets		18	
100 écrevisses	2	10	
Du boudin		7	
14 bouteilles de vin	17		
8 1/2 pots de bière	3	3	9
Liqueurs	2	10	
Beurre et œufs	1	16	
Amandes pour faire un pain		16	
pour le dessert et sucre	1	16	
Huile et vinaigre		8	
Raves et pois		9	
2 livres de cerises		6	
Poivre, sel et lard		15	6
Crème et salade		7	
Salaire de la cuisinière	3		
Salaire de la relaveuse	1		
Indemnité au censier Levent	2		
Blanchissage de linge	1	8	
Location d'une voiture pour Louvroil	1	4	
Prix d'un sixain de cartes	2	9	
Total	54	15	3

LES PROVINCES DU NORD

Dans la série « pages d'histoires », nous avons évoqué quelques points de notre histoire locale. Toutefois, pour mieux restituer le contexte des prochaines parutions, il est nécessaire d'étendre notre zone de recherches historiques à un territoire plus vaste : celui de la région Nord/Pas-de-Calais et de l'actuelle Belgique.

Pour cela, il faut se replonger dans les bases documentaires relatives à l'enseignement tel qu'il était pratiqué voici un peu plus d'un siècle dans notre région.

Dans un premier temps, l'étude portera sur une période couvrant l'ancien régime et s'arrêtera aux portes de la restauration.

I. -- ADMINISTRATION

LES PROVINCES DU NORD DE LA FRANCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Les institutions de l'ancien régime sont très souvent différentes d'une province à une autre province et même d'une ville à une autre ville.

Régime provincial

La Flandre maritime forma une intendance spéciale jusqu'en 1715, date où elle fut réunie à celle de la Flandre wallonne. — En 1754, l'Artois fut détaché de la Picardie et réuni à l'Intendance de Lille qui prit le nom d'Intendance de Flandres et Artois.

A la même époque, le Cambrésis, Bouchain, Saint-Amand passèrent de l'intendance de Lille à celle de Valenciennes qui prit le nom d'Intendance du Hainaut et du Cambrésis.

Les intendances étaient divisées en subdélégations. Une subdélégation avait l'étendue d'une châellenie. Par exemple, la Flandre maritime en comptait sept : celles de Dunkerque, Cassel, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Gravelines et Merville.

L'Intendant, le préfet de l'ancien régime, était le maître du pays. L'Intendance des Flandres n'était pas un poste de début ; elle conduisait aux plus hautes situations. Ainsi M. de Galonné, en quittant Lille, fut nommé contrôleur-général des finances.

Les pouvoirs de l'Intendant étaient très étendus, il cumulait l'administration et la juridiction.

Il réglementait l'agriculture, l'industrie, le commerce, assurait la défense du pays, développait ses voies de communications. Son rôle financier était très important : il avait la charge de pourvoir au recouvrement des impôts ; il vérifiait et arrêtait tous les comptes des administrations. Il représentait enfin la justice royale, supérieure aux tribunaux, et il avait le contrôle de toutes les juridictions de la province.

Le *subdélégué* était une sorte de sous-préfet. Toujours originaire du pays, cet homme était nommé par l'Intendant et ne dépendait que de lui.

Sa fonction : renseigner l'Intendant et transmettre ses ordres.

Particularité : Dans la Flandre maritime, il y avait au-dessus des subdélégués un subdélégué général.

A ce poste, en 1789, Lenglé de Schœbeque. Il apparaît dans les cahiers des États-Généraux comme « un tyran odieux, inquisiteur, avide, dont la destruction ferait la joie de tous. »

Un intendant : Sénac de Meilhan

Sénac de Meilhan avait d'abord été intendant de l'Aunis, puis de la Provence. Il fut appelé à l'intendance du Hainaut et du Cambrésis en 1775 : il devait y rester jusqu'à la Révolution.

Il dota Valenciennes de constructions utiles et améliora la situation financière de la ville qui était très mauvaise. La misère était grande : sur 20.000 habitants, dit Sénac, 800 couchent sur la paille et vivent d'aumônes. La principale cause était dans l'élévation des impôts. Il fit obtenir des remises.

Les travaux de navigation, de dessèchement des marais furent poussés activement. Des hôpitaux furent créés. Des places gratuites furent réservées aux indigents qui avaient besoin des eaux et des boues de Saint-Amand.

Vis-à-vis des protestants, Sénac fit observer au gouvernement qu'il serait utile au commerce et à la population de la province d'adopter des principes de tolérance et d'user de ménagements.

En résumé, son autorité ne s'exerça ni d'une façon violente, ni d'une façon excessive ; il rendit service à ses administrés. Il était soucieux du bien public, humanitaire et il marqua son passage de créations utiles.

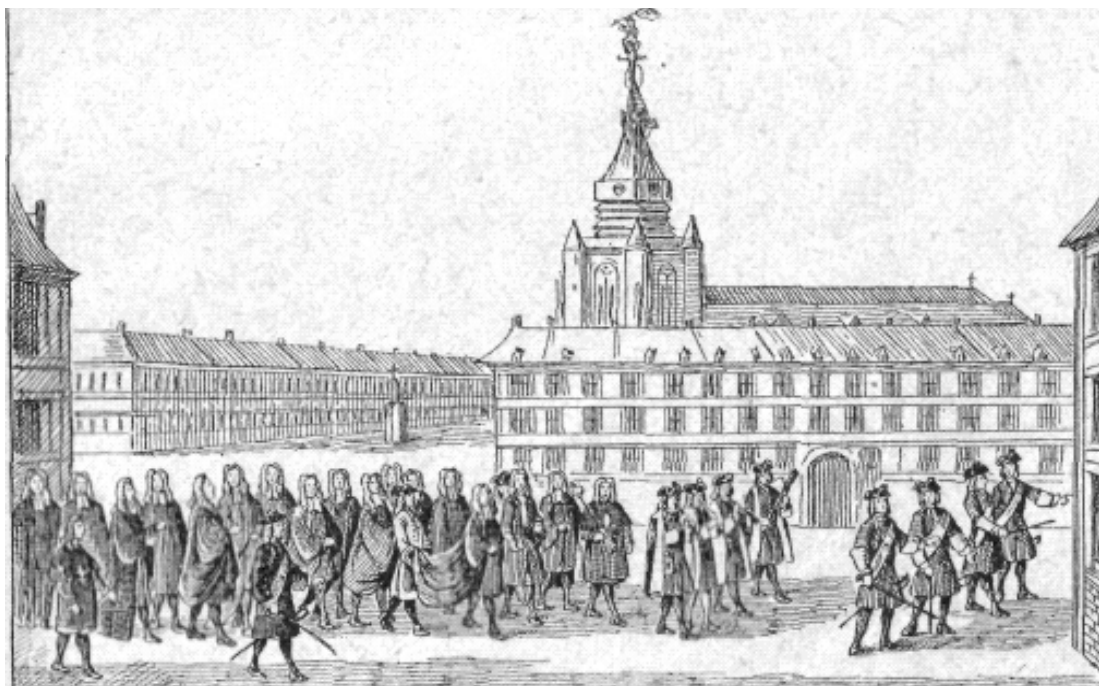
Il espérait arriver au ministère à la chute de M. de Calonne. Ce fut Loménie de Brienne qui fut appelé.

Régime local

La ville était placée sous l'autorité du Magistrat. Le plat-pays comprenait les bourgs et villages qui avaient chacun leur échevinage particulier.

Dans certaines régions, comme la Flandre maritime, les villages s'étaient groupés et avaient une administration collective qu'on appelait Chef-collège. Il arriva que les deux institutions voisines, Magistrat de la ville et Chef-collège du plat-pays, fussent réunies en un corps unique qu'on désigna sous le nom de Magistrat chef-collège.

Dans beaucoup de villes, c'était l'intendant qui nommait le Magistrat. Dans les localités inféodées à un seigneur particulier, il était nommé par le seigneur.



Cortège du Magistrat de Lille

Dans beaucoup de villes, c'était l'intendant qui nommait le Magistrat. Dans les localités inféodées à un seigneur particulier, il était nommé par le seigneur.

Institutions de Douai :

A Douai, le Magistrat se composait de douze échevins qui étaient par quart chargés du service hebdomadaire. Tous les treize mois, ils étaient renouvelés. Toutefois, avant la fin de leur mandat, ils désignaient les neuf électeurs qui devaient nommer les nouveaux échevins.

Ce mode de nomination du Magistrat ne plaisait pas aux bourgeois de Douai. Pour preuve, en 1789, le cahier du Tiers-État demande, en effet, que le nombre des électeurs soit augmenté, qu'il soit porté à vingt au lieu de neuf, et qu'au lieu d'être choisis par les échevins sortants, ils le soient par les représentants des trois ordres : clergé, noblesse, bourgeoisie; ce serait une sorte de suffrage à deux degrés.



Du point de vue administratif, le Magistrat concevait tous les règlements nécessaires à la police de la ville. Il réglementait les corporations, le commerce, les travaux municipaux, les réjouissances, l'hygiène. Il avait surtout la gestion des finances. Ce n'est pas à ce propos qu'il méritait des éloges, s'attribuant fréquemment des vacations exagérées outre ses gages. Les échevins faisaient parfois bombance avec les deniers de la ville.

Le Magistrat était, en même temps qu'administrateur, juge de police. En temps que juge, son ressort s'étendait sur toute la ville. Le chef du Magistrat était aussi bailli de la ville, de sorte qu'il était à la fois fonctionnaire municipal et fonctionnaire royal.

Les États

A l'exception du Hainaut, chacune des provinces du Nord (Flandre maritime, Flandre wallonne, Cambrésis, Artois) avait ses états, c'est-à-dire une assemblée qui délibérait sur les impôts. Elle fixait leurs montants et répartissait la somme entre les différentes châtellenies. Toutefois, il n'y avait pas d'uniformité dans la composition de ces assemblées : tandis que les États d'Artois et ceux du Cambrésis comprenaient des représentants des trois ordres, la noblesse et le clergé n'étaient pas représentés dans « l'Assemblée des Magistrats des Chef-collèges » (ou Département) de la Flandre maritime, ni dans les États de la Flandre Wallonne.

Les États d'Artois, par exemple, se réunissaient tous les ans sous la présidence de l'évêque d'Arras, se composaient des évêques d'Arras et de Saint-Omer, de dix-huit abbés, dix-huit députés des chapitres, représentant le clergé; d'une centaine de nobles pouvant prouver cent ans de noblesse; des députés des échevinages des villes, représentant le Tiers-État.

Les États de la Flandre wallonne étaient formés par la réunion du Magistrat des villes de Lille, Douai et Orchies et des baillis des quatre principaux seigneurs haut-justiciers (Phalempin, Cysoing, Wavrin, Comines), représentant les châtellenies ou plat-pays.

L'administration espagnole avait été facile mais avait laissé le pays ruiné. L'administration des intendants fut très active, mais souvent tyrannique. Le pays fut accablé d'impôts ; les vieilles libertés communales, auxquelles les bourgeois tenaient tant, furent peu à peu supprimées.

Mais elle développa les ressources de la région, construisit un réseau de bonnes routes, unit les rivières par des canaux, et donna aux habitants la sécurité qui leur permit de travailler et de mieux vivre. Ces services ont attaché définitivement ces populations à la France.

II. — JUSTICE, IMPOTS, ORGANISATION MILITAIRE

La justice était rendue par les seigneurs, par les magistrats des villes, les bailliages, les présidiaux (Baillieu), le conseil provincial d'Arras, créé par Charles-Quint et confirmé par Louis XIV, le Parlement de Flandre.

Ainsi la province d'Artois était divisée en neuf bailliages :

- celui d'Arras qui portait le nom de gouvernance.
- ceux de Béthune, Aire, Bapaume, Hesdin, Lens, Lillers, Saint-Omer, Saint-Pol.

L'Artois était régi par une coutume qui remonte au 14^{ème} siècle.

Outre cette coutume provinciale, il existait nombre de coutumes locales.

Le Conseil provincial jugeait en dernier ressort pour les affaires criminelles, mais au civil, on pouvait faire appel de ses décisions devant le Parlement de Paris.

Louis XIV avait créé, en 1668, un Conseil supérieur à Tournai ; il fut transformé en Parlement en 1686. Le Parlement fut transféré à Cambrai en 1709, quand Tournai tomba au pouvoir des ennemis, puis à Douai en 1713.

Du point de vue financier,

les provinces du Nord étaient du ressort du Bureau des finances de Lille. Les impôts ne différaient pas sensiblement de ceux qu'on payait dans le reste de la France. Mais ils étaient acquittés par tous en Flandre ; il n'y avait point de terres privilégiées et en dépit des tentatives de la noblesse et du clergé, il n'y avait guère d'exemptions fiscales. La Flandre était d'ailleurs un pays d'abonnement, c'est-à-dire qu'après marchandages avec le gouvernement, elle payait une somme fixe pour être débarrassée des vexations des agents du fisc.

La gabelle, ou impôt sur le sel, n'était pas établie en Flandre, ni dans le reste des « Pays-Bas conquis » qui jouissaient du privilège de franc-salé.

II était défendu depuis la conquête de distiller de l'eau-de-vie de grains dans les Flandres. Les cabaretiers devaient s'approvisionner dans les caves du fermier des droits. La suppression de ce monopole était vivement réclamée par l'opinion publique à la veille de la Révolution.



Salle du Parlement de Flandre, à Douai

Du point de vue militaire, les Flandres, le Hainaut et le Cambrésis formaient un gouvernement général.

L'Artois fit partie du gouvernement de Picardie jusqu'en 1765.

Le gouverneur, soit prince de sang soit maréchal de France, ne venait dans le pays que très rarement : il résidait d'ordinaire à la cour.

Au-dessous du gouverneur général, il y avait des gouverneurs particuliers. Le dernier gouverneur de Douai fut le célèbre marquis de Bouillé, lieutenant-général des armées du roi.



Banquet chez le Gouverneur, M. de Boufflers (1719)



Le carrosse de M. de Boufflers

III. — ÉTAT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Caractère et mœurs

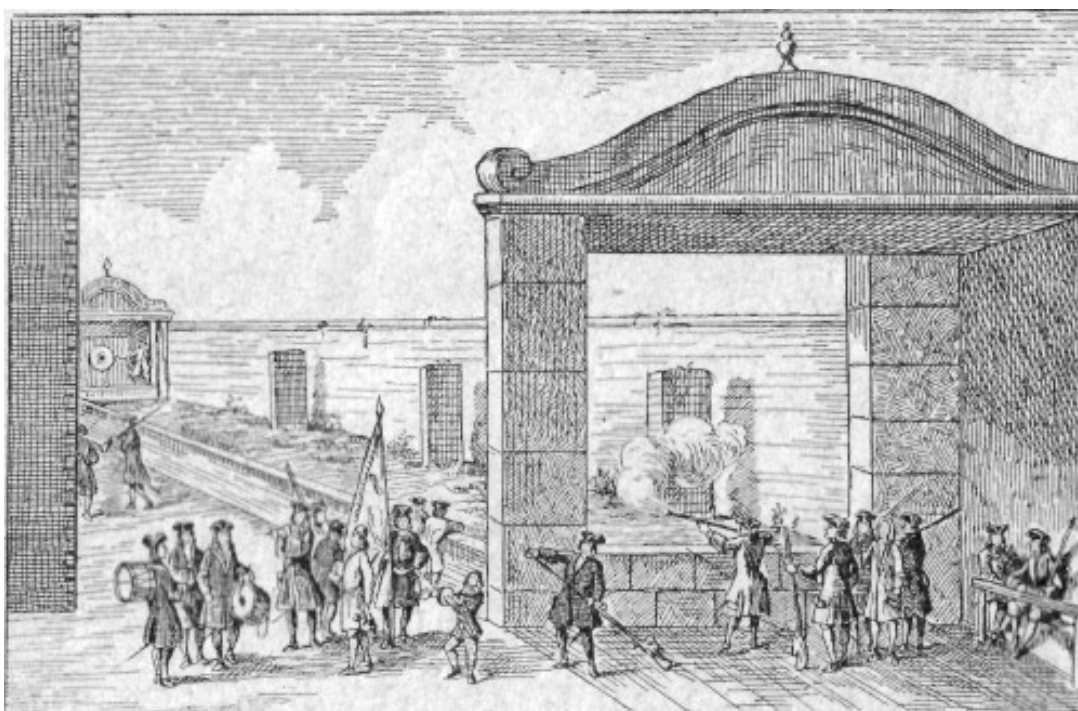
Les populations de la région du Nord aiment avant tout la liberté et l'égalité :

Elles tiennent à leurs usages, à leurs traditions.

Elles ont du bon sens, le goût du travail, des affaires et du commerce, l'esprit très pratique et beaucoup d'habileté.

Elles ont l'amour des réjouissances, des fêtes prolongées où l'on exhibe des saints et des géants, (tels que Gayant à Douai ou « Papa Reuze » à Dunkerque),

Elles sont passionnées pour les exercices physiques qui développent la justesse de l'œil et l'adresse de la main : tir à l'arc, jeu de balle.



Les confrères de Sainte-barbe au tir

Au dire des intendants,

les hommes sont exacts à la messe et au sermon, « le tout sans préjudice du cabaret qui est leur passion dominante »,

les femmes sont belles, elles ont de l'esprit et aiment le luxe, et comme elles sont bonnes ménagères, « elles tâchent d'épargner dans leurs maisons ce qui leur est nécessaire pour paraître avec éclat dans le public. »



Lille, 1729 : une fête sur l'eau

Gayant à Douai

D'après une tradition assez vague, Gayant, natif de Cantin, aurait délivré Douai, à la tête d'une petite troupe et aurait mis à mort tous les envahisseurs.

Il est l'objet de la vénération des Douaisiens et chaque année, il est promené dans les rues de la ville. Il porte le costume des anciens chevaliers. « Du haut de sa taille qui a près de 21 pieds, il regarde ses descendants qui l'acclament. Sa femme, Madame Gayant, dont la taille égale presque celle de son mari, le suit majestueusement, vêtue d'habits magnifiques et accompagnée de ses trois enfants : Jacquot, qui porte le costume de chevalier, sa sœur Fillion et enfin Binbin, « ch'tiot tourni ».

Ces géants qui n'ont que le buste sont échafaudés en osier et terminés depuis les reins par des morceaux d'étoffe qui forment une espèce de jupon sous lequel sont cachés les porteurs des mannequins ».



La famille Gayant à Douai

Les classes sociales

- Le **clergé** était la classe la plus honorée dans ces pays qui avaient été espagnols et qui étaient restés très attachés au catholicisme. Ses biens étaient considérables. Les couvents étaient extrêmement nombreux : ainsi, la seule ville de Douai, au milieu du 18^{ème} siècle, comptait quinze monastères d'hommes et seize communautés de femmes, ce qui faisait, rien que pour le clergé régulier, environ 1.300 personnes.

A côté de l'aristocratie du clergé, des gros décimateurs, il y avait une véritable démocratie composée surtout des curés des campagnes et des vicaires, vivant péniblement de leur portion congrue.

- La **noblesse** est soumise au paiement des impôts dans la Flandre maritime ; elle a des exemptions dans la Flandre wallonne et en Artois. Elle n'a point de part à l'administration et elle en souffre. Elle est en général assez éclairée et désire des réformes. Ainsi, les nobles du Calais ont rédigé, pour les Etats-Généraux de 1789, un cahier qui est plein d'admirables paroles ; il témoigne d'un grand amour pour le bien public.

- La **bourgeoisie**, enrichie dans le commerce et l'industrie, était une sorte d'aristocratie jalousement fermée. C'était parmi ses membres que se recrutait le Magistrat des villes. Elle méprisait le plat-pays.

- Les **paysans** cultivateurs étaient petits propriétaires ou fermiers de terres ecclésiastiques ou bourgeoises ; il se forma au 18^{ème} siècle une classe de fermiers qui accaparèrent les fermes, constituant ainsi une bourgeoisie rurale et réduisant les autres cultivateurs à la condition d'ouvriers agricoles.

Agriculture, industrie, commerce

- L'**agri-culture** était plus développée que dans beaucoup d'autres régions de France, particulièrement dans la Flandre maritime. Les principales productions étaient le blé, les pâturages, le lin, le colza et le bois. Dans la Flandre wallonne, les habitants des campagnes se plaignaient qu'il y eût trop d'arbres.

- L'**industrie** souffrait de la rivalité entre les villes et le plat-pays. L'industrie du lin était prospère, mais celle de la laine à la fin de l'ancien régime était en pleine décadence. En effet, le gouvernement avait conclu avec l'Angleterre un traité de commerce (1786) dont les conséquences furent désastreuses. Les fabriques de Roubaix, pas plus que celles de Lille, ne purent lutter contre la concurrence anglaise.

La sayetterie et la bourgeterie avaient fait la richesse de Lille dans les temps modernes.

La sayetterie était le tissage des draps secs et légers.

La bourgeterie était le tissage des velours et des étoffes mélangées de laine, de lin et de soie.

Vers la fin de l'ancien régime, la décadence des fabriques de Lille était telle que dans un atelier qui de 1760 à 1769 produisait plus de 46.000 pièces par année, on n'avait fabriqué que 24.000 pièces en 1787. La situation était aussi défavorable à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos.

- Le **commerce** était relativement florissant, grâce aux grandes routes pavées, aux cours d'eau tranquilles, à la franchise du port de Dunkerque. Il y avait à Dunkerque depuis 1700 et à Lille depuis 1714 une Chambre de Commerce pour veiller « à l'avantage du commerce de la province ». Les plus grands obstacles au commerce étaient l'existence de douanes intérieures et le manque d'unité dans les poids et mesures.

La route de Lille à Dunkerque par Warneton et Ypres fut achevée en 1700, celle d'Armentières à Dunkerque en 1759 ; on commença en 1773 celles d'Aire et Saint-Omer à Cassel ; celle de Dunkerque à Calais, en 1789, était ouverte jusqu'à Laon. Mais la navigation fut jusqu'au XIX^e siècle le mode de communication le plus apprécié.

Les cahiers de doléances

La vieille société de l'ancien régime, avant de disparaître, a fait son testament dans les cahiers de 1789. Nous examinerons rapidement ceux de l'Artois.

Le clergé veut l'exercice exclusif du culte catholique ; il demande que les cures soient mises au concours ; que la portion congrue des curés de campagne soit augmentée ; que les trois ordres de la nation soient distincts, mais égaux ; que d'autres que les seigneurs puissent avoir des moulins.

La noblesse veut que le pays soit préservé du despotisme et de l'anarchie. La nation française étant un peuple libre, tout Français peut faire ce qui ne nuit à personne et qui n'est pas défendu par la loi. L'impôt sera désormais voté par les Etats-Généraux ; la noblesse défend à ses députés de rien accorder au roi avant qu'il n'ait donné sa sanction à cette condition. Elle demande l'abolition des lettres de cachet, de la vénalité des charges judiciaires. Elle charge ses députés de déclarer qu'elle renonce unanimement à ses privilèges pécuniaires.

« Les nations éclairées ayant, dans tous les temps, jugé le commerce une profession aussi distinguée qu'utile, les Etats-Généraux inviteront la noblesse française à s'y livrer... »

La noblesse demande aussi que le clergé n'exige aucune rétribution pour les sacrements ; qu'il soit créé des ateliers de charité, des asiles d'aliénés et des hospices pour les enfants trouvés dans chaque province.



La dîme. (D'après BRUEGHEL - Musée d'Anvers)

Elle désire conserver ses privilèges honorifiques, les droits des seigneurs justiciers, le droit de nommer le Magistrat dans les localités où elle le faisait.

Le Tiers-Etat demande pour l'Artois « que nuls autres que des Artésiens ne se mêlent de ses affaires » ; « pour parvenir à toutes dignités, on doit être né en Artois, les étrangers n'ayant jamais pour la province les mêmes attachement et intérêt. »

Ce sont des vœux semblables à ceux des Flamands qui attestent un réveil de l'esprit provincial :

- *Plus d'intendants, ces symboles de l'arbitraire, du despotisme, de la fiscalité royale,*
- *Que les troupes soient tenues de prêter serment non seulement au Roi, mais à la Nation,*
- *Que les lois faites par les Etats-Généraux soient constitutionnelles et ne puissent être révoquées ou changées que par la Nation,*
- *Que les trois ordres soient pareillement traités à l'assemblée et dans les cérémonies,*
- *Que les communes puissent élire leurs juges et administrateurs,*
- *Que les droits féodaux soient supprimés,*
- *Qu'il ne soit plus permis à la police de forcer les cultivateurs qui apportent des grains au marché, de les y vendre ou laisser, si ce n'est dans le cas de disette, ou de cherté extraordinaire,*
- *Que les bois voisins des grands chemins soient, pour la sûreté publique, dérodés à la distance de cinquante pieds.*

Les vœux de ces cahiers sont assez semblables dans leur généralité à ceux des autres provinces de la région du Nord : les mêmes abus amènent des plaintes et des demandes analogues.

Personnages illustres des 17ème et 18ème siècles

- **Joseph Dupleix**, né à Landrecies en 1697, essaya de donner l'Inde à la France. Il aurait conquis un immense empire colonial si le gouvernement de Louis XV l'avait soutenu.

Les Anglais firent de son rappel une condition de la paix. Il mourut pauvre, méconnu et persécuté en 1763. Les Anglais lui ont érigé une statue à Calcutta.

- **M. de Calonne**, né à Douai en 1784, fils d'un premier président au Parlement de Flandre, fut un intrigant sans scrupule et un homme sans probité. Il fut intendant de Flandres et Artois, puis contrôleur-général des finances. Il érigea l'emprunt en système. Il dut quitter le contrôle général en 1787 devant l'opposition générale. Il mourut en 1802.

- **Arnould de Vuez** (1692-1724), né aux environs de Saint-Omer, est célèbre par ses tableaux à sujets religieux qui ornent les principales églises de Lille (La Madeleine, Saint-André) et Notre-Dame à Saint-Omer.

- Jean Antoine **Watteau**, né à Valenciennes en 1681, mort en 1721, est le plus grand coloriste français ; il a renouvelé l'art de la peinture en le ramenant dans la voie de l'observation de la réalité. Quelques-unes de ses œuvres sont au Louvre, mais on peut admirer au musée de Lille : La Braderie, Une fête au Colisée, Le Broquelet (scènes de la vie lilloise). Le musée de Valenciennes possède également quelques toiles de Watteau.

Dans les Lettres, on peut citer Prévost d'Exilés (1697-1763), né à Hesdin, l'auteur d'un roman très connu, Manon Lescaut; Pigault-Lebrun (1757-1835), né à Calais, romancier comique et burlesque.



Statue de Watteau, à Valenciennes



Statue de Dupleix, à Landrecies

LA RÉVOLUTION, LE CONSULAT ET L'EMPIRE

De la réunion des États Généraux à la Convention.

Parmi les députés que notre région envoya siéger à l'Assemblée constituante, deux sont devenus célèbres :

- Merlin, avocat au Parlement de Flandre, député du Tiers du bailliage de Douai,
- Maximilien Robespierre, avocat à Arras, député du Tiers de l'Artois.

La «Grand peur» est l'un des souvenirs les plus vivaces de la Révolution qui a affecté le pays. C'était une panique due à l'annonce de brigands ou d'ennemis qui arrivaient pillant, incendiant les moissons.

Ainsi à Douai, le 24 juillet 1789, l'alarme se répandit sous le prétexte de l'arrivée de Bretons venant ravager le pays. La formation de compagnies de milice bourgeoise pour assurer la sécurité fut aussitôt décidée. En quelques heures la Picardie, l'Artois et la Flandre sont traversés par cette fausse nouvelle. Partout on s'effrayait, on prenait les armes contre ces ennemis imaginaires.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais datent du 17 janvier 1790 :

- Les deux Flandres, le Hainaut et le Cambrésis formèrent le département du Nord avec Douai pour chef-lieu,
- L'Artois, le Boulonnais, le Calaisis, l'Ardresis, ainsi que Montreuil qui faisait partie de la Picardie, formèrent le Pas-de-Calais dont le chef-lieu fut Arras.

Les départements étaient divisés en districts. A la tête du département, il y avait un conseil de département et un directoire de département ; à la tête du district, un conseil et un directoire de district.

Le 6 juin 1790, Lille eut sa fête de la Fédération ; les gardes nationaux des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme s'y firent représenter par des délégations. Le chanoine de Muysart jura fidélité à la nation, à la loi, au roi, sur l'autel de la patrie. En réponse, les délégués répétèrent à l'unisson : « Je le jure. »

Lille : Fête de la fédération

L'agriculture profita de la suppression des droits féodaux et de la vente des biens nationaux ; l'industrie et le commerce furent favorisés par la liberté du travail, l'abolition des douanes intérieures.

Il y eut pourtant des souffrances : le prix élevé du pain amena des troubles, des émeutes. Au mois de mars 1791, un marchand de grains fut pendu à Douai par la foule et le directoire du département dut se réfugier à Lille pour une quinzaine de jours.

La Constitution de 1791 faisait de l'élection le mode de désignation des administrateurs et des juges. Elle ne remplaçait ni l'intendant ni le subdélégué, laissant aussi aux municipalités des pouvoirs presque illimités. De ce fait, elle fut bien accueillie par la population de notre région qui avait toujours été attachée aux libertés communales.

Arras fournit à la Convention son principal chef : Robespierre, mais aussi le représentant du régime de la Terreur dans la région du Nord, Joseph Lebon (1765-1798).

Un Conventionnel : Joseph Lebon.

Natif d'Arras, le 25 septembre 1765, il est l'un des 9 enfants d'un sergent de ville de l'échevinage d'Arras aux faibles revenus.

Curé de Neuville-Vitasse en 1790, Lebon est élu député suppléant à la Convention en 1792 et se marie. Admis à siéger, il est envoyé en mission dans la Somme et le Pas-de-Calais.

Le 1^{er} novembre il arrive à Arras et inaugure l'un des plus sanguinaires chapitres historiques. L'échafaud est dressé en face de la Comédie.

Lebon et sa femme Mimie jouissent des exécutions de leur balcon et fêtent joyeusement.

A Cambrai, où il va ensuite, Lebon s'empare de la maison d'une dame Dechy, s'y installe, fait dresser l'échafaud en face et continue l'existence d'Arras.

Le Neuf Thermidor mit fin à ce carnage. Lebon, accusé par Guffroy, autre député du Pas-de-Calais, fut jugé à Amiens et guillotiné le 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795), après un long procès. Son épouse put sauver sa tête.

Le régime de la Terreur fut organisé à Saint-Omer, dont le nom avait été changé en celui de Morin-la-Montagne, par Billaud-Varenne.

Merlin de Douai.

Merlin ; né à Arleux en 1754, fut l'un des hommes les plus remarquables de la Révolution. Il fit ses études à l'Université de Douai. Avocat au Parlement de Flandre, le Tiers du bailliage de Douai l'envoya aux Etats-Généraux. Il prit une part très active à l'élaboration de réformes législatives.

Il s'attacha en particulier à réviser droits féodaux comme droit d'aînesse.

Réélu à la Convention, il y vota la mort du roi. Faisant voter une nouvelle déclaration des droits, il présenta un projet de code criminel.

Il fut chargé de missions dans le Nord, puis en Vendée.

Président de la Convention après le Neuf-Thermidor, membre du Comité du Salut Public, il s'y occupa surtout des affaires étrangères.

Sous le Directoire, il fut ministre de la justice, puis Directeur après le 18 fructidor.

Il devint sous le Consulat procureur général à la Cour de Cassation.

Au retour des Bourbons, il fut exilé en 1815 et ne rentra en France qu'à la Révolution de 1830. Collaborant largement au Répertoire universel de jurisprudence, il y a attaché son nom.

Le surnom de prince des jurisconsultes lui fut donné.

Les guerres de la Révolution.

Notre région fut le théâtre des premières luttes entre la France et l'Europe. Les troupes qui avaient envahi la Belgique se débandèrent à Tournai et à Quiévrain. Les Autrichiens assiégèrent Lille (septembre 1792).

Le maire André répondit à une sommation de rendre la ville par les mots qu'on peut lire sur la colonne de la « Grand'Place » : « Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à notre poste. Nous ne sommes pas des parjures » La ville fut défendue avec une énergie admirable ; au milieu d'un bombardement terrible, les habitants montrèrent une héroïque insouciance du danger :

« On conte que les femmes saisissaient les boulets rouges avec des pincettes et les jetaient dans des chaudrons pleins d'eau. La maison du barbier Maes s'écroule : il ramasse un éclat d'obus et rase quatorze citoyens dans la rue. » Le corps des canonniers sédentaires avec le capitaine Ovigneur se comporte brillamment. L'ennemi doit lever le siège et la Convention décrète à l'unanimité que « Lille a bien mérité de la Patrie ».

Les commissaires de la Législative avaient comparé à Jeanne d'Arc les deux sœurs Théophile et Félicité de Fernig, (De Mortagne) qui s'étaient enrôlées pour défendre la patrie menacée. Elles se distinguèrent dans maints combats et en particulier à Nerwinden Les Autrichiens ayant brûlé leur maison, la Convention décréta qu'elle serait reconstruite aux frais de l'Etat. Le département leur en donna une à Bruay.

La défaite de Dumouriez (né à Cambrai en 1739) ouvre de nouveau la France aux ennemis (1793).

Condé capitule.

Valenciennes, défendu par le général Ferrand, les représentants *Cochon de Lapparent* et *Briest*, résiste quatre-vingt-sept jours, mais les royalistes révoltés contre le général et les représentants les enferment ; la ville capitule.

Les alliés se divisent : les Anglais vont assiéger Dunkerque qui sera délivré par la victoire d'Houchard à Hondschotte Les Autrichiens s'emparent du Quesnoy.

[Maubeuge](#), bloquée, est délivrée par la victoire de Jourdan à Wattignies (1793).

La campagne de 1794, qui a redonné à la France les limites approximatives de la Gaule, commença dans le Nord.

L'échec de Pichegru à *Landrecies* (dont la conséquence fut la prise de la ville par les Autrichiens) fut réparé par la victoire de Tourcoing.

Les succès français se poursuivirent en Belgique (bataille de *Fleurus*).

Les populations du Nord souffrirent beaucoup pendant ces trois années de guerre, mais montrèrent un attachement profond à la cause de la Révolution.

Le Directoire et le Consulat

Le Directoire fut bien accueilli, parce qu'il constituait un gouvernement régulier, que le besoin d'ordre se faisait sentir pour l'agriculture et l'industrie.

Il devint rapidement impopulaire. A cela, deux motifs principaux :

- il ne sut pas faire aboutir les négociations entamées à Lille avec l'Angleterre,
- il établit l'impôt progressif basé sur les signes extérieurs de la richesse.

Les conséquences ne se firent pas attendre : diminution du train de vie et réduction des dépenses de chacun. Les manufactures congédièrent beaucoup de travailleurs. A Lille, les ouvriers n'ayant plus de gagne-pain demandaient à s'enrôler.

Aussi, il n'y eut pas de protestations contre le coup d'État de Bonaparte.

Bonaparte compléta l'organisation administrative. *Douai* continua d'être le chef-lieu du département du Nord jusqu'en 1804 et fut le siège de la Cour d'Appel. Un lycée y fut créé pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

L'Empire

En 1804, Napoléon rassemble 120 000 hommes au *Camp de Boulogne* et une flottille considérable dans les ports de Boulogne, Etaples et Ambleteuse. Mais il ne put exécuter son projet de descente en Angleterre. La colonne de la Grande-Armée rappelle cet événement.

Les populations de la région se détachèrent de l'Empereur à cause des guerres continuelles et des persécutions de sa politique religieuse. Elles n'avaient jamais eu l'esprit militaire et avaient gardé des sentiments catholiques très profonds.

Les impôts étaient écrasants ; les champs étaient en friche, les ateliers déserts.

En 1813, en un seul mois, le département du *Pas-de-Calais* dut fournir 10.200 hommes. La même année, le sous-préfet voulant faire l'appel des conscrits, est assailli à coups de pierres puis son hôtel est saccagé. Il s'enfuit sous un déguisement jusque Lille chez le préfet : le baron *Duplantier*. Ce dernier, outre sa réputation de bon vivant et de grand buveur, était un administrateur maladroit et cruel. Des troubles éclatent à la même époque à *Arras*.

Le blocus continental eut pour effet de stimuler l'industrie. C'est en 1813 que fut créée à Lille la première usine à sucre par Crespel-Dellisse.

La chouannerie dans la région du Nord

Vers 1813 se forment partout des bandes de déserteurs et d'insoumis qui pillent les maisons et menacent de mort les fonctionnaires impériaux, c'est la guerre des paysans :

Il s'agit d'une véritable insurrection ayant pour chef est Louis Fruchart, dit Louis XVII.

Louis FRUCHART, né le 30 janvier 1791 entre Estaires et Merville, dans une ferme au lieu-dit « Robermetz » fut élevé dans la haine de celui qu'il nommait

« l'Ogre de Corse » et dans le regret des Bourbons.

Royaliste passionné, il se révolta contre la République, puis contre l'Empire.

Portant au chapeau l'inscription : « Je combats pour Louis XVII » Faisant d'Estaires le centre de ses opérations, il parcourt les campagnes à la tête de six cents partisans pour racoler des réfractaires. Il force les communes à loger ses hommes. Les alliés le secondent et conclurent avec lui un pacte à Hazebrouck en 1814.

Dès lors, FRUCHART et sa troupe sont au service des ennemis, accompagnés de Cosaques et de Saxons. Le voici surnommé Louis XVII.

Il entre dans Saint-Pol qui sera mise à sac. Le sous-préfet s'enfuit.

Il va ensuite en Picardie. Au moment de la capitulation de Paris, il revient établir son quartier général à Cassel et continue à piller.

Louis XVIII le décore de l'ordre du Lys et, pendant les Cent-Jours, l'appelle à Gand.

FRUCHART rentre en campagne avec une petite bande.

Mettant le siège devant Béthune, il use de subterfuges : « comme il manque d'artillerie, il monte une pièce de bois sur deux roues de chariot pour intimider l'ennemi. »

Après Waterloo, dont nous parlerons après, il sera l'idole des royalistes de la région. Le roi lui donna le grade de sous-lieutenant, la croix de la Légion d'Honneur et une rente de 1.800 francs. En 1822, il est garde du corps du comte d'Artois.

Fait prisonnier sur la Grand-Place d'Estaires, Louis-Philippe lui supprimera sa pension.

Le « chef des Vendéens du Nord » retourna à sa charrue, à Lestrem, et y mourut.

A l'est de notre région se dessine l'histoire des Provinces-Unies, dont l'actuelle Belgique

La période révolutionnaire française :

Alors que la France mène les guerres de la Révolution, les Provinces-Unies sont conquises et transformées en « république-sœur », la République batave, en 1795.

Sous l'appui des français, la régulière discussion entre les forces centralisatrices et les sept états autonomes (quant à eux quasi indépendants), s'est terminée en défaveur de ces derniers.

La République batave (1795 - 1806) fut une république. Elle engloba la majeure partie de l'actuel territoire des Pays-Bas.

Cette république sœur était formée sur le modèle de la République française, dont elle était devenue de fait pratiquement vassale.

Reprenons plus en détail son histoire :

La République batave fut proclamée le 19 janvier 1795. La veille, le stadhouder Guillaume V (d'Orange-Nassau) avait pris la fuite vers l'Angleterre.

Son nom de Batave lui venait d'une tribu germanique qui, du temps de Jules César, habitait le delta du Rhin et de la Meuse.

À la différence de la France, la nouvelle République ne connut pas de régime de Terreur, les modifications révolutionnaires furent introduites de façon assez pacifique.

Le pays était déjà depuis 200 ans une république, et avait donc peu de nobles. La révolution en France était aussi entrée dans une phase plus modérée après la chute de Robespierre.

Elle fut même une sorte de démocratie précoce.

L'« Assemblée nationale », (Nationale Vergadering en néerlandais) sera la première représentation populaire néerlandaise. Elle tint sa toute première séance le 1er mars 1796.

Quelques coups d'État furent les seuls signes d'instabilité politique :

le premier coup d'État éclata en 1798, causé par les dirigeants révolutionnaires, irrités par la lenteur des réformes démocratiques.

le second coup d'État eu lieu en 1801, un commandant français, soutenu par Napoléon, voulant contrer les réformes de 1798.

En 1805, Napoléon installa Rutger Jan Schimmelpenninck comme pensionnaire-conseiller (« raadpensionaris ») dans le but d'augmenter le pouvoir exécutif.

En 1806, Napoléon, perdant confiance en la République bicentenaire, força Schimmelpenninck à démissionner.

Rebaptisant le pays Royaume de Hollande, il nomma son frère, Louis Bonaparte, comme nouveau roi.

En 1810, il annexe le pays à la France. Le territoire est divisé en départements et réorganisé comme l'était la France (préfet, Code civil, etc.).

En 1815, le Congrès de Vienne crée le Royaume-Uni des Pays-Bas qui s'étend :

sur les anciennes Provinces-Unies, majoritairement protestantes et où l'on parlait le néerlandais.

sur les anciens Pays-Bas autrichiens, catholiques et trilingues (néerlandais, français et allemand).

Base documentaires : bibliothèque de l'auteur, Alain HUBLAU

- Le Nord/Pas-de-calais et son histoire : notice complémentaire au programme 1901, à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire. Compléments à l'histoire générale de la France.
- Carnet d'enseignant – Louis Ferêt (contemporain d'Alfred Jennepin, il aura la chance et l'honneur de le rencontrer pendant quelques années de sa carrière).

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'auteur.